

A LA RECHERCHE D'UN GOUVERNEMENT EUROPEEN

di Jean-Louis Quermonne

9 septembre 2002

Avertissement

Le Conseil d'Administration de Notre Europe a décidé d'intervenir, en tant que collectif d'action, dans les débats sur l'avenir de l'Europe, en plus des obligations qui sont les siennes dans l'orientation et le contrôle des activités du groupement d'études.

A ce titre, il a déjà publié un texte sur "Où va l'Europe ?". Aujourd'hui, il propose quelques pistes de réflexion "A la recherche d'un gouvernement européen". Ce texte ne doit pas être lu comme une proposition de réforme institutionnelle d'ensemble, mais comme une contribution partielle au débat engagé à l'initiative et autour de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Il s'agit, en tenant compte des enseignements du passé, de rendre plus lisible et plus efficace l'action exécutive de l'Union, sans modifier, par exemple, le rôle et les missions du Conseil européen, dont procède "l'exécutif".

Le Conseil d'Administration aura l'occasion de formuler réflexions et propositions sur les autres dimensions de la réforme institutionnelle, dont le Conseil européen, le Parlement Européen, le rôle des Parlements nationaux, les instruments législatifs (dont l'idée de lois cadre),

A LA RECHERCHE D'UN GOUVERNEMENT EUROPEEN

1. Au rythme des traités successifs, l'Union Européenne est parvenue à se doter d'un pouvoir législatif émergent, qui s'exerce à travers le processus de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union. Il importe de le rendre désormais plus transparent, ce qui conduira inévitablement à le distinguer de la fonction exécutive dont il devra, à l'avenir, être séparé.

En revanche, l'Union ne dispose pas d'un pouvoir exécutif clairement identifié. Aussi, l'une des priorités de la Convention sur l'avenir de l'Europe et de la Conférence intergouvernementale qui se réunira en 2004, doit être de l'instituer.

En opérant la régulation de l'union douanière, devenue progressivement marché commun, puis marché unique, la méthode communautaire a fait l'économie pendant de longues années d'un gouvernement européen. Mais, outre le fait que cette méthode ne s'applique pas au-delà du "premier pilier" et qu'elle connaît aujourd'hui des dysfonctionnements, le passage de l'Union économique à l'Union politique, amorcé par le Traité de Maastricht et poursuivi progressivement impose la présence parmi les institutions européennes **d'un véritable gouvernement**. Voilà déjà longtemps qu'Henri Kissinger réclame à l'Union Européenne un numéro de téléphone. Il est temps de le lui attribuer.